



BIENVENUE À « L'INSTANT RRH »

«Les clés pratiques pour développer sa collaboration
avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté »

1^{er} juin 2023



**Réseau des Référents
Handicap**



agefiph



LES ANIMATEURS



Sylvain CRESSON – Agefiph Hauts-de-France

Marie Lise BRISBARE – Agefiph Grand Est

Magalie RUSTERHOLTZ – Up Intérim

Adeline ULRICH – Up Intérim

Valérie CHASSON – Com/une différence



Bienvenue dans l'univers zoom

- Pour échanger avec nous, merci de passer par le fil de discussion (converser en bas de l'écran zoom)
- Pour poser vos questions, merci de les noter dans l'onglet Q/R (en bas de l'écran zoom)



Pour plus d'interactivité....

Utilisation de WOOLAP

➔ **www.wooclap.com**

Vous pouvez vous connecter :

- Sur votre smartphone (recommandé)
- Dans un nouvel onglet de navigation internet sur votre ordinateur

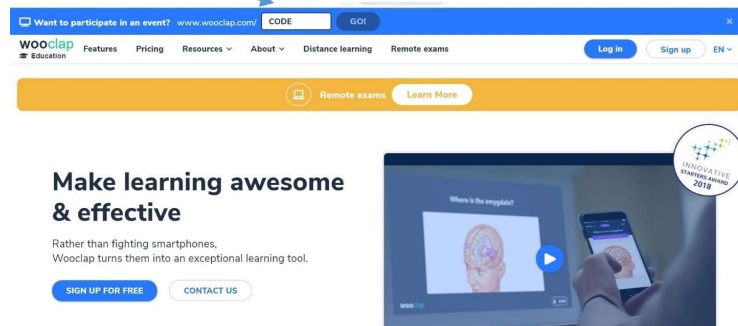


CODE : RRH01JUN



Rendez vos cours
ludiques et interactifs

Plutôt que de combattre les smartphones,
Wooclap les transforme en un outil
d'apprentissage exceptionnel.





Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?

Enthousiaste



Détendue (e)



Dubitatif(ve)



Préoccupé (e)





Recourir au secteur adapté et protégé Motivation et freins

Sur Wooclap

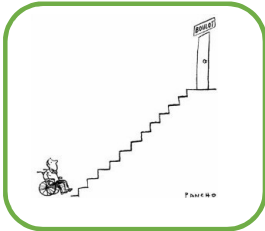
- Quels sont les freins et les moteurs pour le recours au secteur adapté et protégé ?

2 min





Pourquoi avoir recours aux secteur adapté et protégé ?



- Permettre à des personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler dans une entreprise classique d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.
- Soutenir le développement économique local
- Encourager la création et la pérennisation d'emplois pour une population deux fois plus touchée par le chômage
- Favoriser l'employabilité et la montée en compétences d'une population globalement moins qualifiée
- Aider à structurer un secteur en plein essor
- Remplir l'obligation légale
- Réduire la contribution des entreprises
- Repérer des candidats pour des recrutements



PRESENTATION DES SECTEURS PROTEGE ET ADAPTE



Quelles structures du travail adapté et protégé permettent de réduire le montant de la contribution ?

- Les Entreprises Adaptées
- Les Etablissements et Services d'Aides par le Travail
- Les Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail
- Les Ateliers Protégés
- Les Centres d'Aides par le Travail
- Les Travailleurs Indépendants Handicapés



Les secteurs adapté et protégé Quelques chiffres

800 Entreprises
Adaptées

1420 ESAT

EA :
1,8 Mds de CA

ESAT :
2 Mds de CA

EA :
32 000 salariés
26 000 TH

ESAT :
122 600 USAGERS



Emploi indirect : les différentes structures

Les Entreprises Adaptées (EA)

- Ex « Ateliers protégés »
- Entreprises ordinaires
- 80 % de l'effectif concourant à la production est reconnu Travailleur Handicapé
- Subventionnées par l'état par le biais de l'aide au poste accordée par l'état
- Le travailleur handicapé est un salarié ordinaire rémunéré au SMIC au minimum.
- Effectif moyen : 41 salariés
- Nombre de filières métiers par structure : 5
- 32 000 salariés dont 26 000 TH / 800 structures

Observatoire économique national des achats responsables / Edition 2018/2019 GESAT

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

- Ex « CAT »
- Structures médico-sociales ayant une activité productive.
- Soutien éducatif, social, psychologique
- Les travailleurs sont des usagers et non des salariés
- Critères d'accès : « personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent ni de travailler dans une entreprise ordinaire ni dans une entreprise adaptée... »
- Nombre de filières métiers par structure : 5
- Effectif moyen : 88 usagers
- 122 600 travailleurs / 1420 structures

Les Travailleurs Handicapés Indépendants (TIH)

- 2 critères au regard de la loi : être travailleur:
 - Indépendant (ex: dirigeant ou actionnaire)
 - Handicapé (avoir une RQTH ou équivalent)
- 75 000 entrepreneurs TIH
- + de 8000 créations d'entreprises par des TIH par an
- 80 % d'entrepreneurs individuels / 20% dirigeants de TPE



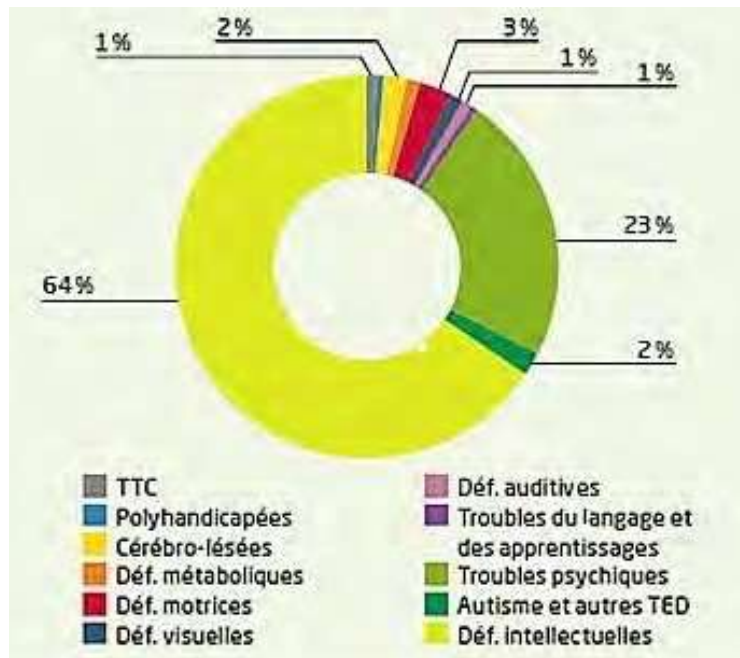
Quelle est la première déficience des personnes travaillant en ESAT ?

- Les déficiences sensorielles
- Les déficiences physiques
- Les déficiences psychiques
- Les déficiences mentales



Les secteurs adaptés et protégés Les structures

Répartition des déficiences en ESAT



Source : Les ESAT / Rapport de l'Inspection Générale des Finances 2019

- La déficience principale des personnes en ESAT est d'abord la déficience intellectuelle
- La seconde déficience est la déficience psychique



Les secteurs adapté et protégé Qu'est-ce que c'est ?

Différence entre handicaps mental/cognitif/psychique



Lorsque le développement intellectuel de la personne est inférieur à la moyenne, entraînant un fonctionnement altéré de l'ensemble des fonctions cognitives. En clair, la personne aura un niveau de Quotient Intellectuel (QI) inférieur à la moyenne, entre 50 et 70.



Lorsque seules certaines fonctions cognitives sont touchées, n'entraînant pas forcément une réduction globale du niveau intellectuel. C'est par exemple le cas des troubles du spectre autistique (TSA) et des DYS (dyslexie, dyspraxie etc...).



C'est la conséquence de maladies mentales (à ne pas confondre avec le handicap mental) entraînant un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles dites normales.



Quelles sont les activités du STPA que vous connaissez ?

Les activités traditionnelles

.....

.....

.....

Les activités innovantes

.....

.....

.....



Les secteurs adaptés et protégés Les activités

- Des activités « traditionnelles »...

Sous-traitance industrielle



Mise sous pli



Restauration collective



Entretien d'espaces verts



Entretien des locaux



Blanchisserie



- ... à la conquête de nouveaux marchés :

Tournées vers l'environnement:

- Recyclage et valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques
- Lavage de voiture sans eau, ...



Plus tertiaires :

- Numérisation et Gestion électronique des documents (GED)
- travaux administratifs, ...



- Les tendances :
 - Une exigence de qualité (certificats professionnels, labels, ...)
 - Une dynamique de diversification et de tertiarisation des activités



Une large offre de produits et services répartis dans 14 pôles de compétences

	ESAT	EA	ESAT & EA
Conditionnement, logistique et transport	76 %	41 %	64 %
Travail à façon	75%	38%	61%
Logistique, picking et e-commerce	8%	11%	9%
Conditionnement sous atmosphère contrôlée	3%	1%	2%
Transport (personnes, marchandises, coursier...)	1%	4%	2%
Espaces verts et paysagers	75 %	38 %	62 %
Entretien des espaces verts et extérieurs	73%	37%	60%
Sylviculture et entretien de plantes	11%	4%	8%
Nettoyage et entretien	60 %	35 %	51 %
Entretien de locaux et espaces extérieurs (voiries, mobiliers urbains...)	37%	27%	34%
Entretien du linge (blanchisserie, pressing...)	37%	9%	27%
Entretien de véhicules (nettoyage, centre auto, réparation de vélos...)	8%	4%	7%
Production industrielle	47 %	33 %	42 %
Travail du bois	24%	9%	19%
Electricité, Electronique (câblage, contrôle, maintenance...)	15%	18%	16%
Emballages (plastique, bois, carton...)	16%	6%	12%
Métallurgie - travail des métaux (usinage, tôlerie, soudure...)	10%	7%	9%
Mécanique (fabrication, contrôle, maintenance...)	10%	7%	9%
Industrie textile (couture, maroquinerie, cordonnerie...)	5%	3%	4%
Industrie chimique et plastique (injection, thermoformage, PVC...)	3%	2%	3%
Métallerie - ouvrages métalliques pour le bâtiment	2%	1%	2%
Traitement thermique et traitement de surface (peinture industrielle...)	2%	2%	2%
Bureau d'études	0,1%	-	0,1%
Prestations administratives	33 %	31 %	32 %
Services administratifs (GED, services RH, secrétariat...)	33%	31%	32%
Adaptabilité et traduction (audiotypie, transcription sonore...)	0,5%	2%	1%
Services généraux	33 %	26 %	31 %
Accueil et courrier (conciergerie, mise sous pli, gestion de courrier...)	28%	19%	25%
Aménagement intérieur (agencement, déménagement, location de plantes...)	7%	6%	7%



Une large offre de produits et services répartis dans 14 pôles de compétences

>	Restauration, hébergement et services touristiques	33 %	10 %	25 %
	Restauration (cuisine centrale, restaurant, traiteur, paniers gourmands...)	30%	9%	23%
	Hébergement et services touristiques (hôtel, gîte, camping...)	12%	3%	9%
	Sports et loisirs (centre équestre, centre de loisirs...)	1%	0,1	1%
>	Communication et marketing	19 %	18 %	16 %
	Communication (agence, création graphique...)	8%	9%	9%
	Événementiel, séminaires (agence, spectacles, location de salles...)	12%	3%	8%
	Télémarketing (hotline, SAV, appels entrants et sortants...)	-	6%	2%
	Communication web (E-marketing, création de site internet...)	0,2%	3%	1,3%
	Production audiovisuelle (photo, vidéo...)	0,3%	1%	1%
>	Construction et bâtiment	17 %	16 %	16 %
	Second œuvre (peinture, revêtement, maintenance technique...)	16%	15%	15%
	Maçonnerie et gros œuvre (isolation, charpenterie, ravalement...)	2%	3%	2%
	Énergies renouvelables (fabrication, montage de panneaux solaires...)	0,1%	0,2%	0,2%
>	Productions alimentaires	20 %	8 %	16 %
	Agriculture	9%	3%	7%
	Produits alimentaires (chocolaterie, boulangerie, production de vins...)	8%	3%	6%
	Conditionnement alimentaire (légumerie, conserverie...)	5%	2%	4%
	Élevage (viande et poisson)	4%	0,5%	3%
>	Impression, reprographie et marquage	16 %	13 %	15 %
	Travaux d'impression et d'édition (imprimerie, reprographie...)	14%	12%	13%
	Marquage (signalétique, gravure, flocage...)	4%	2%	3%
>	Artisanat	16 %	6 %	12 %
	Productions artisanales (artisanat d'art, coffrets cadeaux...)	11%	5%	9%
	Services d'artisanat (cordonnerie, restauration de meubles...)	6%	3%	5%
>	Énergie, environnement, gestion des déchets	9 %	14 %	10 %
	Déchets de bureau (cartouches d'encre, piles, papier...)	4%	6%	5%
	Autres déchets spécifiques (extincteurs...)	2%	6%	3%
	Recyclage de matériel électrique, électronique, informatique ou téléphonique	2%	6%	3%
	Déchets végétaux (compost, bio-épuration...)	2%	1%	2%
	Déchets industriels banals (textile, bois, plastique, métal...)	0,5%	3%	1,5%
>	Informatique et services numériques	-	4 %	2 %
	Développement, maintenance, support technique...	-	4%	2%



Les secteurs adaptés et protégés Les activités : tendances

- **Des établissements de plus en plus intégrés dans le tissu économique ordinaire**
 - Grandes entreprises et PME sont les principaux donneurs d'ordre : 70% du CA des EA (dont 31% grandes entreprises)
- **Un engagement dans des démarches qualité**
 - 42% des EA détiennent une certification professionnelle (dont 21% ISO 9001)
- **Une diversification des activités**
 - 5 activités différentes en moyenne dans une EA
 - 1/3 des EA veulent développer une activité nouvelle
 - Tertiarisation des activités : les services augmentent et pour exemple, la GED est le principal axe de développement, mais aussi DEEE*, blanchisserie, etc...



*DEEE : Destruction des Équipements Électriques et Électroniques



Les secteurs adaptés et protégés Les activités : tendances

- 94 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits des prestations des ESAT et des EA
- 70 % des clients des ESAT et EA jugent la qualité des produits et services, délivrés par ces prestataires, supérieure à celle des prestataires classiques





ZOOM

Les Travailleurs Indépendants Handicapés

Qui?	(Depuis) Quand?	Pourquoi?	Quoi?
<p>2 critères au regard de la loi: être travailleur:</p> <ul style="list-style-type: none">- Indépendant (ex: dirigeant ou actionnaire)- Handicapé (avoir une RQTH ou équivalent) <p>Souvent diplômé.e.s de l'enseignement supérieur et/ou en reconversion professionnelle</p>	<p>Les TIH ne sont reconnus et éligibles aux avantages de la sous-traitance handicap que depuis le décret d'application de la loi Macron de janvier 2016 – décret 2016-60</p>	<p>Pourquoi faire appel aux TIH?</p> <ul style="list-style-type: none">- Prestations très variées, et notamment des prestations intellectuelles- Souplesse et réactivité	<ol style="list-style-type: none">1. Communication et numérique2. Appui aux fonctions support3. Gestion et politique handicap4. Services aux particuliers et aux entreprises5. Expertises variées

1 des impacts principaux de la nouvelle loi: A compter du 1er janvier 2020, les TIH pourront opérer en **portage salarial** tout en permettant à leur client de réduire leur contribution handicap.

Pour plus de détails: www.linklusion.fr



ZOOM

Les Travailleurs Indépendants Handicapés

Les TIH en chiffres



75 000

Entrepreneurs TIH en France
(INSEE / DARES, 2015)

+ 8000

créations d'entreprise
par des TIH par an

<800 000

Entrepreneurs fragilisés
chaque année par leur
santé

1 000

Entrepreneurs TIH dans le
réseau h'up & TIH
Business

80 / 20

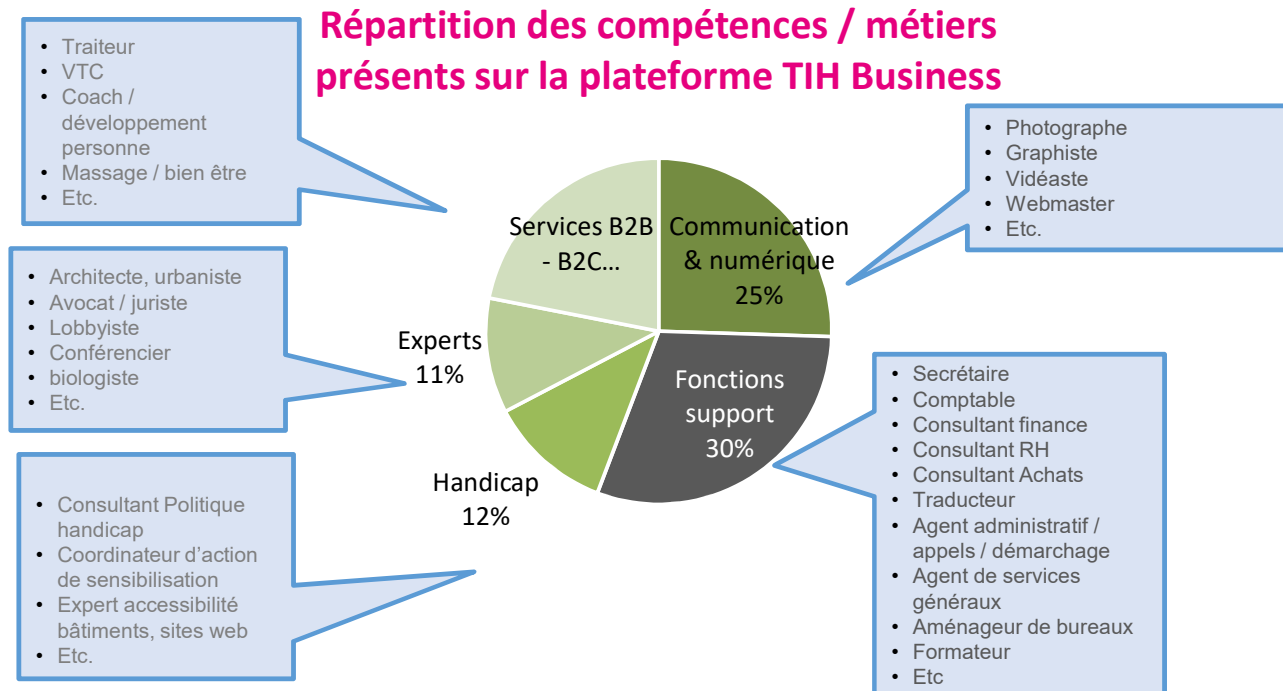
80% entrepreneurs
individuels / 20%
dirigeants de TPE

5 / 50

5 domaines de
compétences
+ 50 métiers différents



Les métiers des TIH





Les secteurs adapté et protégé Un secteur structuré autour d'associations

Des associations gestionnaires qui regroupent des établissements situés sur tout le territoire

Sur leur site Internet vous pouvez trouver des prestations spécifiques à destination des entreprises.





Les secteurs adaptés et protégés Un secteur en cours de structuration

- Grâce au développement de **filières** sur certains secteurs d'activité porteurs, avec un interlocuteur unique qui mobilise et coordonne les EA / ESAT pour répondre à des consultations nationales.

Quelques filières :
Automobile, numérique et textile

- Par l'appui de **groupements ou de fédérations** ayant vocation à faire le lien entre les EA / ESAT et le monde de l'entreprise : animation de filières, information sur l'offre, bases de données, places de marchés, ...



- Sur leur site Internet on trouve un annuaire des Esat et EA ainsi qu'une place de marchés :

- ▶ UNEA : www.unea.fr
- ▶ Handeco : www.handeco.org
- ▶ Le marché de l'inclusion
<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>



Les secteurs adapté et protégé Zoom sur ...



- L'**Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)** regroupe et fédère les entreprises adaptées de France.
- L'UNEA s'est donnée pour mission de développer les compétences des acteurs de l'EA (Académie UNEA), d'accompagner les dirigeants dans la création et le développement de leur EA, de développer les relations économiques des EA avec les entreprises et le secteur public, de maintenir le leadership en matière d'expertise et d'information sur le secteur adapté.
- Offre de services :
 - Annuaire en ligne
 - Conseil et formation aux entreprises
 - Quelques filières structurées (DEEE, GED, impression)
- Accès libre



www.unea.fr





Les secteurs adaptés et protégés Zoom sur ...



- Le Réseau **GESAT** est une association qui réunit des directeurs d'établissements protégés (ESAT) et d'entreprises adaptées (EA) soucieux de favoriser la professionnalisation et l'accompagnement des travailleurs handicapés. Lieu de mutualisation et d'échange, il facilite la sous-traitance des entreprises et des collectivités avec le secteur adapté et protégé.
- Offre de services :
 - Annuaire en ligne de 1400 ESAT et 650 EA (assez exhaustif)
 - Mise en ligne d'appels d'offres
 - Conseil et formation aux entreprises
- Deux types d'accès
 - Accès libre aux informations principales (coordonnées et activités des EA/ESAT)
 - Accès limité à la base de donnée exhaustive (recherche multicritères, références clients, normes, labels, équipements, exemples de travaux réalisés, ...)

www.reseau-gesat.com





Les secteurs adaptés et protégés

Zoom sur ...

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Solidarité Équité Pluralisme

Le marché de l'inclusion

Newsletter achat Solutions Connexion Inscription →

Accueil > Recherche

Recherche par critères Recherche par SIRET / nom **Nouveauté**

Périmètres Région, département, ville

Secteurs d'activité Espaces verts, informatique, resta... Rechercher Q

Type de structure Insertion, handicap

Type de prestation Mise à disposition, Pre...

Territoire spécifique QPV, ZRR

Réseau Choisir...

8969 prestataires correspondent à vos critères Partager la liste

Les Ateliers du Bocage

Prestation de service, Fabrication et commercialisation de biens

Autre (Collecte des déchets), Autre (Espaces verts), Autre (Informatique), ...

Le Pin France entière Entreprise d'insertion (EI)

Le marché de l'inclusion

marché de l'inclusion
<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>





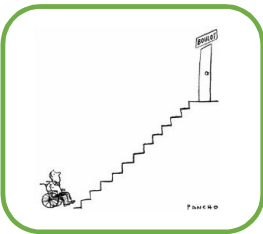
TEMOIGNAGE UP INTERIM



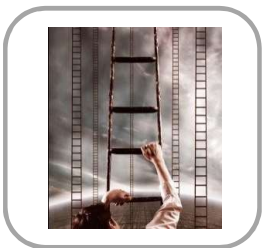
Une nouvelle structure : Les EATT



- 23 organismes habilités sur toute la France à fin 2022
- Les EATT (entreprises adaptées de travail temporaire) voient le jour dans l'objectif de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.



- Elles ne peuvent être créées que par des entreprises adaptées et doivent concerner 100 % de travailleurs handicapés.
- L'objectif de ce dispositif est d'amener 30% des travailleurs temporaires à un CDD de plus de 6 mois ou à un CDI.



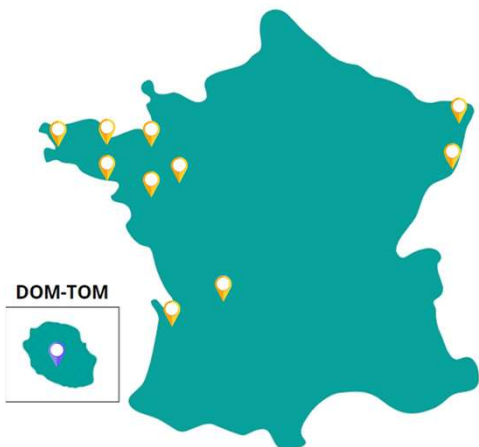
- Du côté des employeurs, un avantage indéniable est que, contrairement au travail temporaire « classique », ils ne seront pas obligés de justifier le motif de recours au travail temporaire de personnes en situation de handicap. Ce qui réduit les contraintes et offre plus de flexibilité.

- Qui êtes-vous ?

Adeline ULRICH, chargée de développement chez UP'interim – Structure en Alsace qui existe depuis fin 2021 avec deux agences (Strasbourg et Mulhouse)

Réseau national France EATT (porte la marque) présent à ce jour également en Bretagne, en Pays de La Loire et en Nouvelle Aquitaine, réseau qui se développe

1er réseau national d'EATT



Magalie RUSTERHOLTZ
Directrice des agences

06.76.10.06.05
magalie.rusterholtz@up-interim.fr

AGENCE DE MULHOUSE



Mariane FARIAS
Assistante des agences

06.76.41.91.90
mariane.farias@up-interim.fr



Nadia BOUTAHRI
Chargée de recrutement et d'accompagnement

06.76.10.08.39
nadia.boutahri@up-interim.fr

AGENCE DE STRASBOURG



Adeline ULRICH
Chargée de développement

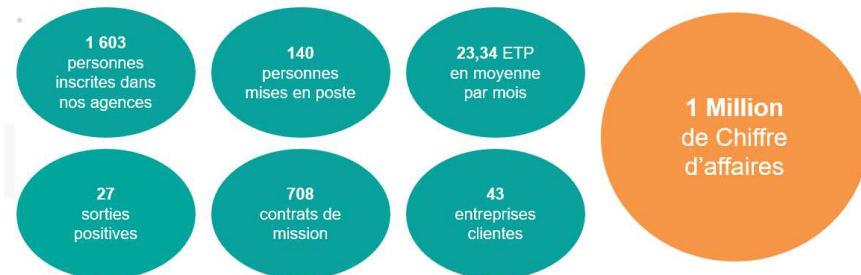
06.76.10.06.70
adeline.ulrich@up-interim.fr



Rose KRAEMER
Chargée de recrutement et d'accompagnement

06.76.10.07.58
rose.kraemer@up-interim.fr

1. Activité au 31.12.2022



- Qu'est-ce qu'une EATT ?

Une EATT est une Entreprise Adaptée de Travail temporaire, dispositif souhaité par l'Etat pour réduire le taux de chômage des personnes en situation de handicap

Objectif : accompagner les personnes titulaires d'une RQTH vers un emploi durable

- Quel rôle et quels services proposés aux employeurs ?

Offre de services basée sur le recrutement de personnes bénéficiaires d'une RQTH et disposant de compétences en lien avec les besoins des entreprises

Etude des besoins, des postes

Recherche de profils en adéquation

Accompagnement de l'intérimaire tout au long de son parcours (formations)

Travail avec les équipes, sensibilisation au handicap (invisible)

- Quels avantages pour l'employeur ?

Juridique

Marque employeur

Economique et commercial

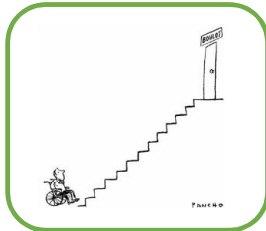
Management inclusif



Le CDD Tremplin



- Le CDD tremplin, d'une durée comprise entre 4 et 24 mois, est conclu entre une EA agréée et une personne en situation de handicap sans emploi ou qui court le risque de perdre son emploi en raison de son handicap



- Il doit permettre de construire un parcours individualisé durant lequel le salarié pourra acquérir une expérience professionnelle, bénéficier d'une formation et d'un accompagnement afin de faciliter sa transition professionnelle vers les autres employeurs privés ou publics.



- Lancé en 2018
- Expérimentation toujours en cours
- Pour l'entreprise, il permet de repérer des candidats pour des recrutements et éventuellement les tester en mise à disposition ou lors de prestations



LES SECTEURS PROTEGE ET ADAPTE EN PRATIQUE



**Réseau des Référents
Handicap**

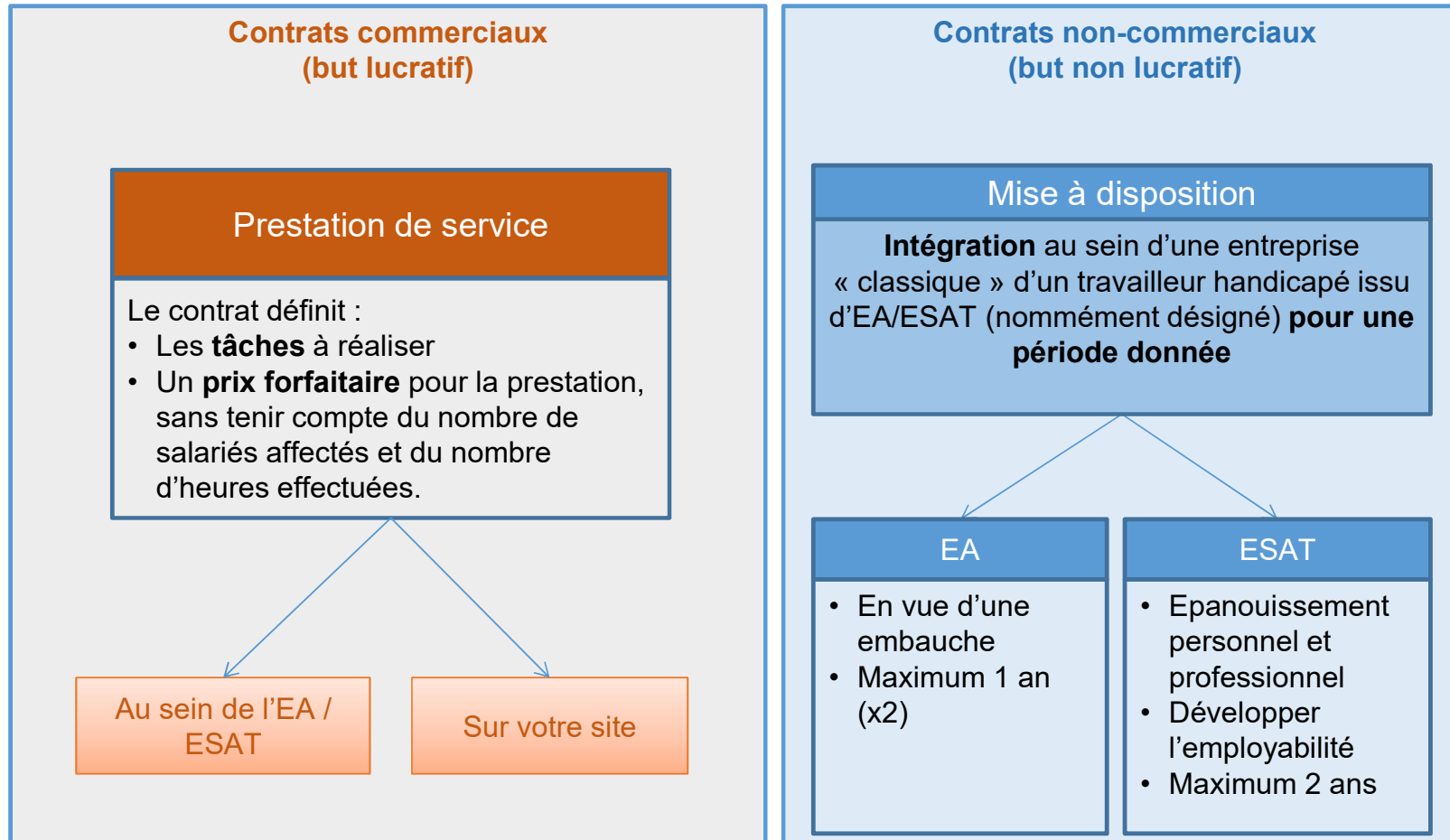


agefiph



Recours aux secteurs adapté et protégé

Les types de contrats





Quel montant du Chiffre d'Affaires réalisé avec le STPA (ou un TIH) peut être déduit de la contribution ?

- Au maximum de 30 % du Chiffre d'Affaires réalisé avec le STPA
- Au maximum 30% du Chiffre d'Affaires Utile réalisé avec le STPA (CAU = CA – coûts commerciaux – consommations intermédiaires)
- Au maximum 50 % du Chiffres d'Affaires Utile réalisé avec le STPA si le taux d'emploi est inférieur à 3%
- Au maximum 50 % du Chiffres d'Affaires Utile réalisé avec le STPA si le taux d'emploi est supérieur à 3%



Recours aux secteurs adapté et protégé Impact financier

L'impact financier du recours au STPA et aux TIH

- Pour valoriser le recours au secteur adapté et protégé et aux TIH dans la contribution, on traduit les montants de chiffres d'affaires confiés aux EA / ESAT en Chiffre d'Affaire Utile.
- Le Chiffre d'Affaire Utile, c'est la part de main d'œuvre de la prestation, c'est donc la valorisation du travail réalisé par les travailleurs handicapés de l'établissement EA ou ESAT.
- Pour connaître le Chiffre d'Affaire Utile, il faut ôter :
 - Le coût des matières premières,
 - Les coûts de structure (exemples : frais de commercialisation, coût d'encadrement, ...).
- La réduction de contribution est égale à 30 % du CA Utile

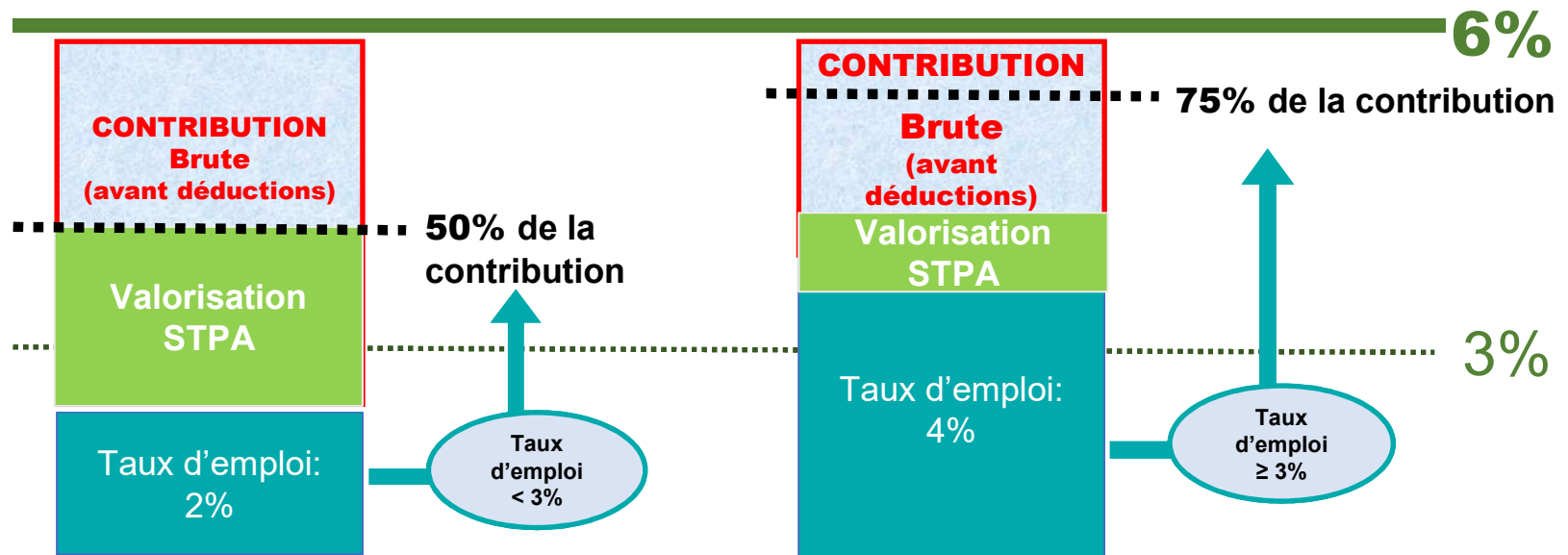


Pour aller plus vite, un chiffre à retenir :
Réduction de contribution = 30 % du CA utile





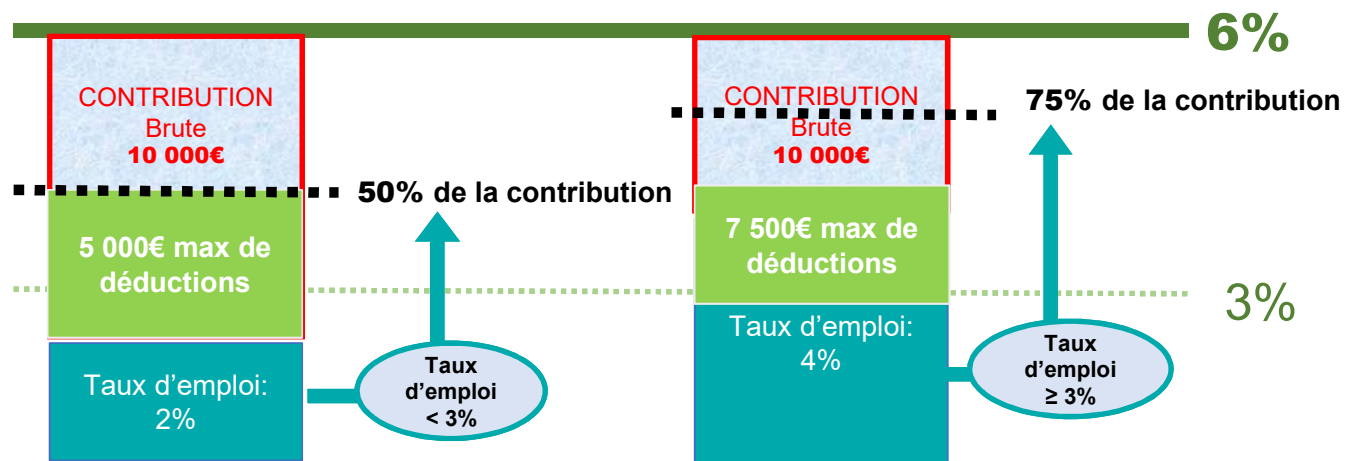
Quel mécanisme ?



La sous-traitance auprès du secteur adapté et protégé peut contribuer à réduire la contribution de 75%
... mais ça n'empêche pas d'aller au-delà !



Quel mécanisme ?



La sous-traitance auprès du secteur adapté et protégé peut contribuer à réduire la contribution de 75%
... mais ça n'empêche pas d'aller au-delà !



Recours aux secteurs adapté et protégé

Le niveau de déduction des segments d'achats

Exemples	Part de main d'œuvre estimée
DEEE *	95 à 100%
Travaux administratifs sur site	90 à 100%
Espaces verts	90%
Impression	80%
Numérisation et GED	80%
Nettoyage des vêtements de travail	60 à 85%
Plateaux repas	70 à 80%
Signalétique	65%
Goodies Assemblage	30%
Achat Toner recyclées	20 à 50%
Fournitures administratives	10%

- Selon le pourcentage de main d'œuvre inclus dans la prestation (CA utile – « CAU »), l'achat est plus ou moins contributif en termes de réduction de contribution

A éviter : les fournitures de bureau !



*DEEE : Destruction des Équipements Électriques et Électroniques



LES SECTEURS PROTEGE ET ADAPTE LES REPONSES AUX APPELS D'OFFRES



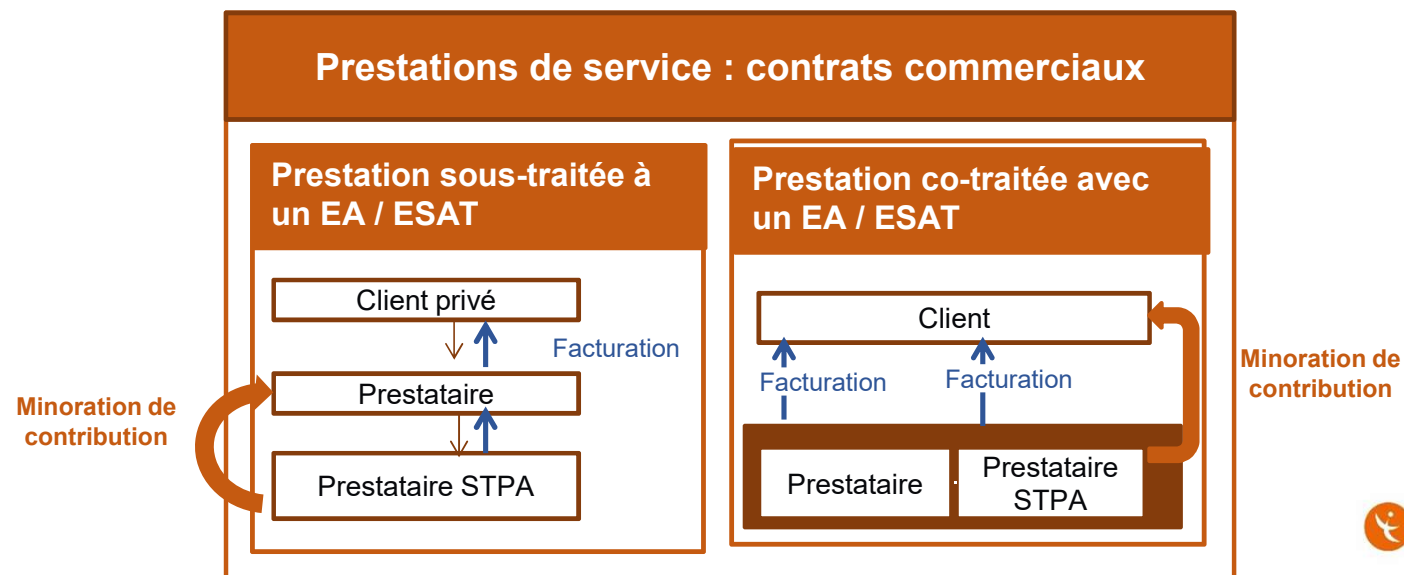
Collaborer avec les secteurs protégé et adapté Les réponses aux appels d'offres

- Si l'appel d'offre est local et sur un métier maîtrisé par un ESAT ou un EA, il est possible d'ouvrir l'AO au Secteur du travail Adapté et Protégé. Les ESAT et les EA peuvent alors directement se positionner
- Si l'appel d'offre couvre plusieurs territoires géographiques et plusieurs métiers, il peut être intéressant de lotir l'AO pour que des ESAT et des EA puissent se positionner
- Si l'appel d'offre est complexe, il peut être intéressant de demander aux prestataires du milieu ordinaire s'ils travaillent aujourd'hui avec le STPA (sous traitance)
- Pour aller plus loin, il est possible de demander aux prestataires de co-traiter le marché avec le Secteur Adapté et Protégé



Collaborer avec les secteurs protégé et adapté Différentes modalités

- Les minoration de contribution sont déductibles pour l'entreprise à laquelle est adressée la facture de l'ESAT ou de l'Entreprise Adaptée
- Dans les cas de sous-traitance, les minoration de contribution permises par le recours au STPA sont attribuées au prestataire principal
- Dans les cas de co-traitance, les minoration de contribution permises par le recours au STPA sont attribuées au client final





Collaborer avec les secteurs protégé et adapté Différentes modalités juridiques – Zoom sur la co-traitance

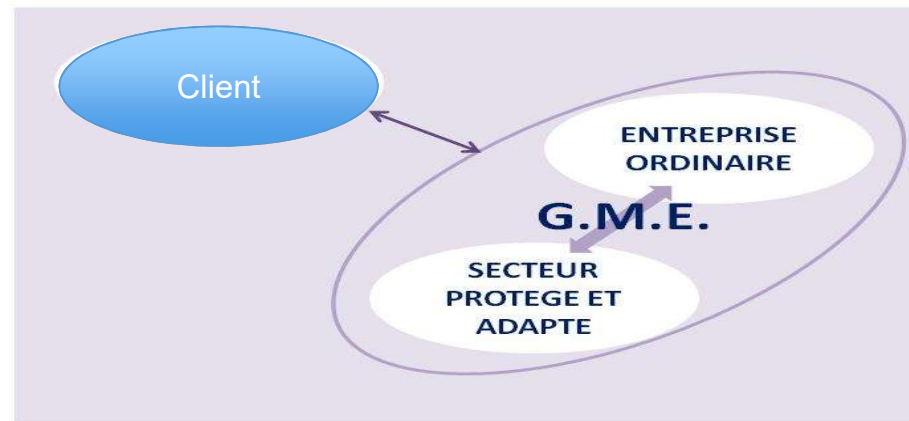
La co-traitance entre un prestataire classique et un prestataire du STPA peut prendre la forme de :

Un Groupement Momentané d'Entreprises

Une convention tripartite

Zoom sur le GME

Une **convention de GME** est signée entre une entreprise ordinaire et les structures du STP&A. Chaque entité **facture directement** sa prestation au client.



Un seul interlocuteur pour le client : le **mandataire du GME** qui assure la coordination et le reporting.



Merci beaucoup pour votre attention !

Prochains « Instant RRH » :

19/09/2023 : Bien préparer sa SEEPH

17/10/2023 : Une marque employeur handi-responsable : quels avantages pour mon entreprise ?



**Réseau des Référents
Handicap**



agefiph



VOS CONTACTS EN RÉGION

PACA CORSE

entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr

BOURGONGNE FRANCHE COMTE

entreprises.bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

OCCITANIE

entreprises.occitanie@agefiph.asso.fr

NOUVELLE AQUITAINE

entreprises.nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

BRETAGNE

entreprises.bretagne@agefiph.asso.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

entreprises.centre-val-de-loire@agefiph.asso.fr

GRAND EST

entreprises.grand-est@agefiph.asso.fr

HAUTS DE FRANCE

entreprises.hauts-de-france@agefiph.asso.fr

ILE DE France

entreprises.ile-de-france@agefiph.asso.fr

NORMANDIE

entreprises.normandie@agefiph.asso.fr

AUVERGNE-RHONE-ALPES

entreprises.auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr

PAYS DE LA LOIRE

entreprises.pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr

ANTILLES GUYANE

entreprises.antilles-guyane@agefiph.asso.fr

LA REUNION MAYOTTE

entreprises.la-reunion-mayotte@agefiph.asso.fr

Direction de la Mobilisation du Monde Economique et Social :

entreprises@agefiph.asso.fr



Les organismes habilités à porter des EATT

Région	Dénomination sociale	Numéro de Siret	Numéro de COT/CPOM	d'implantation de l'EATT	Date d'habilitation
Auvergne-Rhône-Alpes	Handishare	53792513300028	1884069005	Auvergne-Rhône-Alpes	Arrêté du 27 décembre 2019
Auvergne-Rhône-Alpes	ITHAC Saint Etienne	81463601500038	8420009	Auvergne-Rhône-Alpes	Arrêté du 17 avril 2020
Auvergne-Rhône-Alpes	ADTP EA LE THIOU	77565451000145	84190042	Auvergne-Rhône-Alpes	Arrêté du 14 janvier 2022
Bourgogne-Franche-Comté	APM 71	390079374000034	27210353	Bourgogne-Franche-Comté	Arrêté du 10 mars 2022
Bretagne	Sevel Services	52367624500120	1853029005	Bretagne	Arrêté du 27 décembre 2019
Grand Est	ARGONNE PRODUCTION	42015270400011	18 44 051 008	Grand Est	Arrêté du 20 novembre 2019
Grand Est	LUENCE	80937141200010	4421805	Grand Est	Arrêté du 08 mars 2021
Grand Est	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	7756426140355	44210281	Grand Est	Arrêté du 23 septembre 2021
Hauts de France	ALTEREOS	38209520600035	32210305	Hauts de France	Arrêté du 08 avril 2021
Hauts de France	APIC	78393828500120	32210309	Hauts de France	Arrêté du 27 décembre 2022
Ile-de-France	HANDEA	50352904200064	1711078001	Ile-de-France	Arrêté du 20 novembre 2019
Ile-de-France	FASTROAD IDF	52054050100043	1119010	Ile-de-France	Arrêté du 20 novembre 2019
Ile-de-France	APF ENTREPRISES 93	77568873207819	1811093003	Ile-de-France	Arrêté du 17 avril 2020

Nouvelle Aquitaine	SAS STS - Société travail Services	81745202200020	7519010	Nouvelle Aquitaine	Arrêté du 20 novembre 2019
Nouvelle Aquitaine	EA FACYLITIES MULTI SERVICES	50159526800043	7520003	Nouvelle Aquitaine	Arrêté du 13 octobre 2020
Nouvelle Aquitaine	SASU SIFU GROUP	84151122300023	75210201	Nouvelle Aquitaine	Arrêté du 22 avril 2022
Nouvelle Aquitaine	SARL INTERIM & HANDICAP 87	79259975500057	75190013	Nouvelle Aquitaine	Arrêté du 22 avril 2022
Nouvelle Aquitaine	CASEM MULTISERVICES	49388797000025	75190011	Nouvelle Aquitaine	Arrêté du 27 décembre 2022
Occitanie	DSI	39899727000044	76210146	Occitanie	Arrêté du 16 juin 2021
Pays de la Loire	EA SAPRENA	34290436400052	1852044006	Pays de la Loire	Arrêté du 26 novembre 2020
Pays de la Loire	EA APYSA	50777322400013	5220001	Pays de la Loire	Arrêté du 26 novembre 2020
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ANTILOPE	44202137400016	1893013009	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Arrêté du 31 juillet 2020
Provence-Alpes-Côte d'Azur	IDDEHA	53040459900025	1893013015	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Arrêté du 31 juillet 2020

Liste au 22/12/2022